

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apt, le 08/07/2026

### **Signature d'une convention partenariale pour transformer l'hôpital d'Apt et renforcer l'offre de soins de proximité**

**L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département de Vaucluse, la Ville d'Apt et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon unissent leurs efforts pour accompagner la transformation du Centre hospitalier du Pays d'Apt.**

Cette convention a été signée le 1er juillet en présence de Yann BUBIEN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dominique SANTONI, Présidente du Département de Vaucluse, Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse, Gilles RIPERT, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et Jean AILLAUD, Maire de la Ville d'Apt, afin de soutenir un programme d'investissements majeur destiné à moderniser l'établissement, renforcer ses missions essentielles et améliorer la prise en charge des habitants du territoire.

#### **Pour un hôpital de proximité plus moderne et plus adapté aux besoins du territoire**

Récemment labellisé « hôpital de proximité », le Centre hospitalier du Pays d'Apt engage une transformation profonde inscrite dans son projet d'établissement 2025-2030.

L'objectif : conforter une offre de soins au plus près des habitants, en renforçant les activités répondant aux besoins prioritaires du territoire :

- la médecine polyvalente et gériatrique ;
- les urgences et les soins non programmés ;
- les consultations spécialisées avancées ;
- les soins médicaux et de réadaptation (SMR) ;
- la filière gériatrique territoriale ;
- les soins palliatifs et le lien ville-hôpital.

Cette évolution doit permettre de mieux organiser les parcours de santé, de faciliter l'accès aux soins et de proposer des prises en charge davantage coordonnées entre l'hôpital et les professionnels du territoire.

#### **Des investissements importants pour moderniser l'offre de soins**

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne cette transformation à travers un apport financier qui, sous réserve de sa validation en comité régional à l'investissement, atteindra plus de 10 millions d'euros :

- 7 millions d'euros pour la réhabilitation complète des unités de soins de longue durée (USLD) et de soins médicaux

et de réadaptation (SMR) de l'aile C ;

- 3,25 millions d'euros pour la rénovation de 27 places et la création de 14 places supplémentaires à l'Ehpad La Madeleine (cf paragraphe dédié plus bas).

Ces investissements permettront également :

- de mieux répondre aux besoins des patients après une prise en charge en urgence, avec l'ouverture d'un service de médecine post-urgence ;
- d'augmenter le nombre de lits en médecine (14 lits) et l'offre de consultations spécialisées ;
- d'améliorer les conditions d'accueil en unité de soins de longue durée (USLD) et en soins médicaux et de réadaptation (SMR) ;
- de tripler le nombre de lits de soins palliatifs (de 2 à 6 lits) ;
- de moderniser le plateau technique de rééducation ;
- de conforter les urgences et le SMUR.

### **Une mobilisation collective pour l'avenir de l'hôpital d'Apt**

La convention prévoit également des engagements complémentaires pour renforcer l'offre de soins du territoire. La Région Sud et la Communauté de communes Pays d'Apt-Luberon participeront chacune à hauteur de 250 000 euros au financement de l'installation d'un IRM et à l'acquisition d'un mammographe, sous réserve de la faisabilité de leur mise en service.

### **L'Ehpad La Madeleine : un accompagnement renforcé pour les personnes âgées**

Le projet comprend la réhabilitation et l'extension de l'Ehpad La Madeleine, porté par le Centre hospitalier du Pays d'Apt. Cette opération permettra de créer 14 places supplémentaires, portant la capacité totale de l'établissement à 80 places, dont 6 places dédiées à l'hébergement temporaire.

Elle prévoit également la rénovation de 27 places existantes et la création d'un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places. Ce dispositif permettra d'accueillir en journée des résidents présentant des troubles cognitifs ou des troubles du comportement modérés, notamment liés à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée.

L'investissement global pour cette opération est estimé à 6,25 millions d'euros, financés par :

- l'État, via l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur : 3,25 millions d'euros ;
- le Département de Vaucluse : 3 millions d'euros sur la période 2027-2030.



### **CONTACTS PRESSE**

#### **Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service communication – 06 61 03 47 55

[ars-paca-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-communication@ars.sante.fr)

#### **Département de Vaucluse**

Direction de la communication - Mission relations presse

FABRICE BEAU - Tél. 04 90 16 11 23 - Port. 06 37 71 55 49

VALÉRIE BRETENOUX - Tél. 04 90 16 11 21 - Port. 06 79 42 61 90

[pressecdv@vaucluse.fr](mailto:pressecdv@vaucluse.fr)